

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets un dossier relatif à la réhabilitation d'un collecteur d'eaux pluviales de diamètre 500 mm rue de la République à Saint Romain au Mont d'Or.

Le montant global de l'opération s'élève à 780 000 F HT :

- montant total HT	780 000 F
- TVA 19,60 %	152 880 F
- montant total TTC	932 880 F

Cette opération comprendrait la réalisation de la réhabilitation par tubage ou chemisage de 220 mètres d'un collecteur de diamètre 500 mm situé rue de la République à Saint Romain au Mont d'Or et permettrait, sans fermeture de la rue, la suppression des infiltrations d'eau dans le sous-sol, la préservation de l'environnement, des sources existantes et du bâti ancien en pierres de pays, enfin d'éviter les risques d'effondrement d'un collecteur présentant une forte dégradation structurelle.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 21 février 2000 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier les travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 780 000 F HT sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - budget primitif - exercice 2000 - compte 231 582 - fonction 0 811 - opération 0496 002 002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,